

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE TERRITOIRE MARSEILLE PROVENCE

Séance du 24 juin 2016

Monsieur Guy TEISSIER, Président du Conseil de Territoire Marseille Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 119 membres.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs :**

Hélène ABERT - Christian AMIRATY - René AMODRU - Michel AZOULAI - René BACCINO - Mireille BALOCCO - Loïc BARAT - Marie-Josée BATTISTA - Yves BEAUVAL - Jean-Pierre BERTRAND - Solange BIAGGI - Nicole BOUILLLOT - Nadia BOULAINSEUR - Valérie BOYER - Laure-Agnès CARADEC - Eugène CASELLI - Michel CATANEO - Roland CAZZOLA - Sophie CELTON - Catherine CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Monique DAUBET-GRUNDLER - Anne DAURES - Christophe DE PIETRO - Dominique DELOURS - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Pierre DJIANE - Emilie DOURNAYAN - Frédéric DOURNAYAN - Marie-France DROPY OURET - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Yann FARINA - Nathalie FEDI - Céline FILIPPI - Richard FINDYKIAN - Dominique FLEURY VLASTO - Josiane FOINKINOS - Josette FURACE - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Jean-Pierre GIORGI - André GLINKA-HECQUET - Vincent GOMEZ - Régine GOURDIN - Marcel GRELY - Andrée GROS - Albert GUIGUI - Louisa HAMMOUCHE - Daniel HERMANN - Michel ILLAC - Noro ISSAN-HAMADY - Bernard JACQUIER - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Dany LAMY - Albert LAPEYRE - Eric LE DISSES - Gisèle LELOUIS - Marc LOPEZ - Marie-Louise LOTA - Laurence LUCCIONI - Antoine MAGGIO - Patrick MAGRO - Hélène MARCHETTI - Stéphane MARI - Jeanne MARTI - Bernard MARTY - Christophe MASSE - Florence MASSE - Martine MATTEI - Guy MATTEONI - Marcel MAUNIER - Georges MAURY - Patrick MENNUCCI - André MOLINO - Claudette MOMPRIVE - Jean MONTAGNAC - Yves MORAINÉ - Roland MOUREN - Lisette NARDUCCI - Jérôme ORGEAS - Patrick PADOVANI - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Grégory PANAGOUDIS - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Christian PELLICANI - Claude PICCIRILLO - Nathalie PIGAMO - Catherine PILA - Marc POGGIALE - Gérard POLIZZI - Marlène PREVOST - Muriel PRISCO - Stéphane RAVIER - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Carine ROGER - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Roger RUZE - Eric SCOTTO - Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - Guy TEISSIER - Dominique TIAN - Jocelyne TRANI - Cédric URIOS - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Brigitte VIRZIGONZALEZ - Didier ZANINI - Kheira ZENAFI.

**Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :**

Colette BABOUCHIAN représentée par Catherine PILA - Mireille BALLETTI représentée par Richard FINDYKIAN - Jean-Pierre BAUMANN représenté par Loïc BARAT - Mireille BENEDETTI représentée par Andrée GROS - Sabine BERNASCONI représentée par Dominique TIAN - Jacques BESNAÏNOU représenté par Marcel MAUNIER - Jean-Louis BONAN représenté par André GLINKA-HECQUET - Patrick BORE représenté par Jérôme ORGEAS - Marie-Arlette CARLOTTI représentée par Muriel PRISCO - Sandrine D'ANGIO représentée par Stéphane RAVIER - Jean-Claude DELAGE représenté par Gérard CHENOZ - Nouriat DJAMBAE représentée par Samia GHALI - Roland GIBERTI représenté par Hélène MARCHETTI - José GONZALEZ représenté par Yves BEAUVAL - Annie GRIGORIAN représentée par Lionel VALERI - Garo HOVSEPIAN représenté par Stéphane MARI - Nathalie LAINE représentée par Mireille BALOCCO - Annie LEVY-MOZZICONACCI représentée par Marc LOPEZ - Bernard MARANDAT représenté par Jocelyne TRANI - Janine MARY représentée par Hélène ABERT - Xavier MERY représenté par Jean MONTAGNAC - Danielle MILON représentée par Fabrice JULLIEN-FIORI - Richard MIRON représenté par Solange BIAGGI - Marie MUSTACHIA représentée par Jeanne MARTI - Elisabeth PHILIPPE représentée par Dany LAMY - Roland POVINELLI représenté par Paule JOUVE - Véronique PRADEL représentée par Eric LE DISSES - Julien RAVIER représenté par Patrick PAPPALARDO - Martine RENAUD représentée par Marie-France DROPY OURET - Marie-Laure ROCCA-SERRA représentée par Guy TEISSIER - Sandra SALOUM-DALBIN représentée par Daniel HERMANN - Isabelle SAVON représentée par Kheira ZENAFI - Jean-Louis TIXIER représenté par Régine GOURDIN - Martine VASSAL représentée par Laure-Agnès CARADEC - Josette VENTRE représentée par Michèle EMERY.

**Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :**

Roland BLUM - Frédéric BOUSQUET - Anne CLAUDIUS-PETIT - Frédéric COLLART - Laurent COMAS - Michel DARY - Eric DIARD - Arlette FRUCTUS - Bruno GILLES - Martine GOELZER - Georges GOMEZ - Laurent LAVIE - Virginie MONNET-CORTI - Christyane PAUL - Marine PUSTORINO-DURAND - Emmanuelle SINOPOLI - Nathalie SUCCAMIELE - Maxime TOMMASINI - Patrick VILORIA - Karim ZERIBI.

Signé le 24 Juin 2016

Reçu au Contrôle de légalité le 28 Juillet 2016

Monsieur le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

#### **HN 078-121/16/CT**

#### **■ Attribution d'une subvention de fonctionnement au pôle de compétitivité Optitec DPEATSV 16/14623/CT**

Monsieur le Président du Conseil de Territoire Marseille Provence soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

Dans le cadre de sa politique de développement économique basée sur l'économie de la connaissance, le soutien de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence aux opérations technopolitaines, à la création d'entreprises innovantes ainsi qu'au développement de filières d'avenir portées par les pôles de compétitivité va s'avérer déterminant pour le développement du territoire. A ce titre, la Métropole d'Aix-Marseille-Provence a vocation à soutenir l'action des 6 pôles de compétitivité principalement impliqués sur son territoire : Optitec, Eurobiomed, Mer Méditerranée, Solutions Communicantes Sécurisées, Capenergies, Safe.

Un pôle de compétitivité rassemble sur un territoire bien identifié et sur une thématique ciblée, des entreprises, grands groupes, PME, ETI, des laboratoires de recherche et des établissements de formation. Les pouvoirs publics nationaux et locaux sont étroitement associés à cette dynamique collaborative.

Créés en 2004, les pôles de compétitivité ont vocation à soutenir l'innovation en favorisant le développement de projets collaboratifs de recherche et développement (R&D) particulièrement innovants. Ils accompagnent également le développement et la croissance des entreprises membres du pôle grâce notamment à des actions de soutien pour la mise sur le marché de nouveaux produits, services ou procédés issus des résultats des projets de recherche et développement et en aidant les entreprises impliquées à prendre une position de premier plan sur leurs marchés en France et à l'international.

Les pôles de compétitivité font l'objet d'un audit par l'Etat tous les trois ans. Ils sont actuellement dans leur troisième phase d'action 2013 – 2018 en cohérence avec la décision n°10 du Pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi, l'ambition nouvelle des pôles est de se tourner davantage vers les débouchés économiques et l'emploi.

#### Présentation du pôle :

Le pôle Optitec compte fin 2015, 212 adhérents dont 82 issus du département des Bouches du Rhône. 20 des 50 des entreprises adhérentes du pôle sont issues du territoire du Conseil de Territoire Marseille Provence.

26 des 32 structures académiques intégrées au pôle sont issues du territoire du Conseil de Territoire Marseille Provence.

Le pôle Optitec oriente son action sur les marchés applicatifs suivants :

- « Green photonics » : solutions optiques pour le traitement de déchets, la gestion de la pollution atmosphérique et l'efficacité énergétique
- Photonique pour procédés industriels et agricoles (instrumentation, fabrication)
- Sécurité et surveillance (biens et personnes, spatial, transports)
- Instrumentation scientifique et médicale

La stratégie du Pôle s'organise autour de 3 grandes ambitions :

- La transformation de la R&D investie par les entreprises, laboratoires et financeurs publics en création de valeur et en croissance
- Une dynamique de croissance de la filière et des industriels à horizon de 2022

**Signé le 24 Juin 2016**  
**Reçu au Contrôle de légalité le 28 Juillet 2016**

- La visibilité du pôle comme un cluster européen « Photonique et imagerie » sur l'arc Méditerranée et Grand Sud-est

#### Bilan 2015 :

- Dynamique de réseau et d'adhérents :

Le territoire de la Métropole regroupe 82 adhérents, soit 40 % des membres du Pôle dont :

- 50 entreprises
- 20 laboratoires
- 5 organismes de formation
- 7 partenaires

En 2015, 7 nouveaux membres du territoire ont adhéré au pôle

Depuis 2015, Optitec a labellisé 26 projets de Recherche et Développement dont 9 sur le département des Bouches du Rhône.

11 projets ont été financés, dont 2 au titre du Fonds Unique Interministériel.

- Organisation de 5 journées thématiques, ateliers, conférences
- Accompagnement de PME :
  - 47 visites d'entreprises
  - 46 visites de prospection
  - 80 PME accompagnées collectivement
  - 13 PME accompagnées individuellement
- Mise en place de la plateforme technologique PEMOA à l'hôtel Technoptic à Château-Gombert : Plateforme technologique ouverte principalement à la formation continue et à la collaboration technologique sur projets de Recherche et Développement

#### Plan d'actions 2016 :

En 2016, le pôle OPTITEC orientera sa stratégie autour de 3 grands axes prioritaires :

- Impulser et soutenir le développement de projets de Recherche et Développement et industriels et mobiliser le territoire comme un territoire d'expérimentation de nouvelles formes d'open innovation
- Renforcer le développement européen et la visibilité internationale des entreprises et partenaires académiques
- Accompagner les PME dans leur stratégie de croissance, de l'innovation au produit et marché, via une offre de services 2.0, encore plus orientée vers l'accès aux marchés
- Projets développés sur le territoire
- Développement d'un axe Dispositifs médicaux & système d'imagerie médicale en lien avec Cérimed
- Contribution aux grands projets structurants de la Métropole :

- Asseoir son ancrage sur le Technopôle de Château-Gombert et contribuer à sa stratégie H2020 (croisement avec les compétences du pôle mécanique, coopération avec les acteurs économiques et académiques du site, élargissement de l'offre de la plateforme PEMOA)
- Projet Henri Fabre : Charges utiles et optronique pour aéronautique ; articulation avec Plateforme INOVSYS (Optomécanique) ;
- Aix-Marseille French Tech : apporter la brique photonique et imagerie / big-data, objets sans contact et e-santé + appui à la croissance de start-up + Liens avec Pôle SCS
- Offshore sous-marin - Technologies en milieux hostiles : robotique et instrumentation optique et photonique en milieux hostiles
- Projet TIGRE (Territoire Intelligent pour la Gestion des Risques Environnementaux) : métrologie environnementale, traitement des déchets, détection de polluants dans l'air, eau et le sol.

Le budget prévisionnel du pôle Optitec pour 2016 s'élève à 1 922 655 euros.

Le Conseil de Territoire Marseille Provence propose que la Métropole y contribue à hauteur de 50 000 euros.

Budget prévisionnel 2016 Optitec :

Intitulé des dépenses	HT / TTC	Ressources	HT / TTC
<b>60 - Achats</b>	<b>20 599</b>	<b>74 - Subventions</b>	
604 - Etudes et prestations diverses			
605 - Achats de matériels, équipements		<b>Etat</b>	<b>370068</b>
606 - Achats non stockés de matières et Fourm.	18 090	FRED	200000
607 - Achats de marchandises	2 510	DIRECCTE	170068
<b>61 - Services extérieurs</b>	<b>289 415</b>		<b>0</b>
611 - Prestations de services	147 268	<b>Union Européenne</b>	<b>89035</b>
613 - Locations	34 131		
614 - Charges locatives	1 941	<b>Régions</b>	<b>425088</b>
616 - Assurance	2 008	Conseil Régional PACA	395088
617 - Etudes et recherche	104 000	Conseil Régional LR	30000
618 - Divers	66		
		<b>Départements</b>	<b>35000</b>
<b>62 - Autres services extérieurs</b>	<b>711 772</b>	Conseil Départemental des Bouches du Rhône	35000
621 - Personnel extérieur au service	82 963		
622 - Rémunérations d'intermédiaires et hono.	340 104		
623 - Publicité, public., relations publiques	92 383		
625 - Déplacements, missions et réceptions	179 299		
626 - Frais postaux et frais de télécom.	10 958		
627 - Services bancaires et assimilés	6 066	<b>Agglomération - Communes</b>	<b>150000</b>
		MPM	60000
<b>64 - Charges de personnel</b>	<b>670 870</b>	CPA	25000
641 - Rémunérations de personnel	368 979	CASA	5000
645 - Charges sociales	301 891	TPM	30000
647 - Autres charges sociales		Nimes	15000
		Montpellier	15000
<b>65 - Autres charges de gestion courante</b>			
		<b>Total des financements publics</b>	<b>1 069 191</b>
<b>66 - Charges financières</b>			
661 - Charges d'intérêts		<b>Autofinancement</b>	<b>623464</b>
		Prestations de services	310243
<b>68 - Dotations aux amortissement et aux provisions</b>			
		Ventes de marchandises	0
		Cotisations	149420
681 - Dotations aux amortissements et aux provisions		Autres fonds propres	39839
		Participation des PME	123962
<b>Emplois des contributions en nature</b>	<b>230 000</b>	<b>Contributions en nature</b>	<b>230000</b>
Bénévolat	230 000	Valorisation du bénévolat	230000
Locaux et matériels			
<b>Total dépenses</b>	<b>1 922 655</b>	<b>Total ressources</b>	<b>1 922 655</b>

Il est proposé au Conseil de Territoire d'approuver la délibération formant vœu au Conseil de la Métropole relatif au soutien du pôle de compétitivité Optitec.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

**Le Conseil de Territoire Marseille Provence,**

**Vu**

- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
- Le décret n° 2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole d’Aix-Marseille- Provence ;
- Le décret n° 2015-1520 du 23 novembre 2015 portant fixation des limites des territoires de la Métropole d’Aix-Marseille-Provence ;
- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l’article L. 5218-7 ;
- La délibération n° HN 01-001/16/CT du 23 mars 2016 du Conseil du Territoire portant élection de Monsieur Guy Teissier en qualité de Président du Conseil de Territoire Marseille Provence ;
- La délibération du Conseil de la Métropole d’Aix-Marseille-Provence n° HN 056-187/16/CM du 28 avril 2016 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire Marseille Provence ;

**OUI LE RAPPORT CI-DESSUS,**

**CONSIDERANT**

- L’intérêt de soutenir le développement du Pôle de compétitivité Optitec.

**DELIBERE**

**Article 1 :**

Le Conseil de territoire émet le vœu auprès du Conseil de la Métropole d’Aix-Marseille-Provence que soit adoptée par délibération la subvention d’un montant de 50 000 euros pour Optitec.

**Article 2 :**

Monsieur le Président du Conseil de Territoire est autorisé à prendre toutes dispositions concourant à l’exécution de la présente délibération.

Adoptée à l’unanimité  
des membres présents et représentés

Certifié Conforme,  
Le Président du Conseil de Territoire  
Marseille Provence  
Député des Bouches du Rhône

Guy TEISSIER

Signé le 24 Juin 2016  
Reçu au Contrôle de légalité le 28 Juillet 2016